

MAIRIE VERDUN/GNE
13 JUIN 2022
COURRIER ARRIVÉ

Affaire suivie par : Philippe GISCLARD

Tél : 05.63.22.24.22

Mél : udap.tarn-et-garonne@culture.gouv.fr

Montauban, le 07/06/2022

Monsieur Le Maire de Verdun-sur-Garonne
Mairie de Verdun-sur-Garonne
Place de la Mairie

82600 Verdun-sur-Garonne

Objet : Projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Verdun-sur-Garonne - Consultation des PPA / Avis de l'UDAP 82

Réf. : PG/BC/MC/PV – 2022/108

Monsieur le Maire,

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi 2010.788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement votre collectivité a décidé en 2013 de créer une AVAP en remplacement de la ZPPAUP exécutoire depuis 2002.

Par rapport au document initial, le projet d'AVAP proposé, dans son rapport de présentation, approfondie, illustre et motive mieux les enjeux du patrimoine architectural, urbain et paysager de Verdun-sur-Garonne.

De même leur traduction dans le règlement graphique et écrit précise de façon plus pertinente les attendus en termes de restauration du bâti en fonction des différentes typologies architecturales identifiées. Depuis les différentes époques de séquences urbaines, jusqu'aux détails de modénature.

La question de la prise en compte de la plaine de la Garonne, qui constitue à la fois l'écrin paysager de la cité, ainsi que sa relation directe et interdépendante de son assise, est clairement exprimée dans les objectifs et les enjeux de mise en valeur.

Ce projet d'AVAP est déjà appliqué par anticipation par l'UDAP en concertation avec la ville et les services instructeurs, tout en respectant la ZPPAUP originelle.

Les différentes réunions avec la commission locale, le BE et le CAUE, ainsi que les présentations publiques ont permis une meilleure appropriation de ce projet par tous les acteurs concernés.

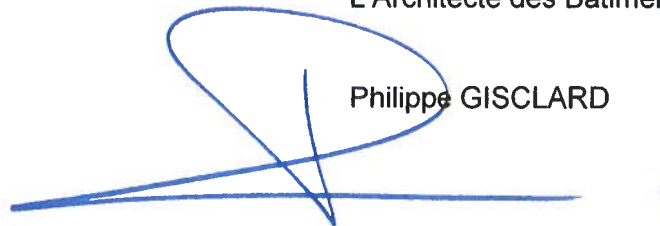
Votre collectivité est très volontaire sur les questions de qualité architecturale, urbaines et paysagère, sur l'ensemble du territoire communal, et associe toujours l'UDAP à ses projets.

Aussi, considérant l'évolution bénéfique du document pour l'accompagnement des projets au sein du cœur historique de la cité et de son écrin, l'UDAP 82 émet un avis favorable au projet d'AVAP proposé.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Architecte des Bâtiments de France

Philippe GISCLARD



Copie : DDT/SAT

Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne